

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/1/6
DOSSIER N°7633**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE TABLETTE
NUMERIQUE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE TABLETTE
NUMERIQUE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment les articles 9-1 et 10-1 ;*

VU le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 17 de la Loi n° 2000-927 du 12 avril 2000 ;
VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3131-2 et R.3213-1 ;
VU l'Arrêté du 10 décembre 2025 du Ministre de l'Intérieur, approuvant les modifications apportées au titre et aux statuts de l'association reconnue d'utilité publique dite « Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire » ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-10/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les termes de la convention entre le Département de la Creuse et la SNEMM23 relative à la mise à disposition d'une tablette numérique d'occasion ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer ladite convention jointe à la présente délibération, et tout autre document concernant sa mise en œuvre.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET